

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413315414

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD6/A8 - Meyreuil, Fuveau, Châteauneuf-le-Rouge - Déviation de La Barque -
Convention de transfert temporaire, de maîtrise d'ouvrage et de financement avec ESCOTA
pour la mise en giratoire de l'accès à l'autoroute A8 par la RD96.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet de liaison routière RD6/A8, contournement de La Barque, sur les communes de Meyreuil, Fuveau et Châteauneuf-le-Rouge, a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2016-42 du 15 septembre 2016.

Les études de cette déviation démontrent la nécessité de transformer le carrefour actuellement en "T" entre la RD 96 et les bretelles d'accès à l'autoroute A8 en un carrefour giratoire, afin d'optimiser les écoulements de trafic lors de l'ouverture du nouveau barreau routier. Cette transformation nécessite de modifier la géométrie des voies d'accès à l'autoroute qui appartiennent au domaine public autoroutier concédé (DPAC) par l'État à la société ESCOTA.

La réalisation de cet aménagement implique la compétence simultanée des deux maîtres d'ouvrage, le Conseil départemental et ESCOTA.

La convention soumise au vote vise à fixer les modalités de la délégation par ESCOTA au Département de la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des travaux de mise en giratoire, et à autoriser le Département à occuper temporairement le DPAC en vue de la réalisation des travaux. Le Département prendra à sa charge les frais relatifs à cette opération pour un montant de 204 960 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

